

**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU  
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

# AVIS

## DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'un PERMIS D'ENVIRONNEMENT a été délivré par ou la Ville de Neufchâteau à M et Mme Eloy - Guebs , Pachis Saint-Raymond, TRQ 6 à 6840 Neufchâteau pour un bien cadastré Division 5, section K n°667K- 667M- 667L- 712C et sis Chemin du Pré de Chinau, à 6840 Neufchâteau relatif à maintien en activité de l'exploitation agricole existante (24500 poulets de chair et 130 bovins âgés de plus de 6 mois) ferme existante : 01.20.01.02.01 + 01.24.01.01.02 + 01.49.01.01 + 28.52.02.A + 41.00.03.01 + 63.12.09.03.01**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de NEUFCHATEAU chaque jour ouvrable de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sauf le jeudi après-midi ou sur rendez-vous (Service urbanisme – 061/27.50.94) du... 22/03/2019 .....  
Au..... 12/04/2019 .....

Tout tiers intéressé peut introduire un recours à l'adresse suivante :

Ministre de la Wallonie, à l'adresse de la Direction générale Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Namur (Jambes)

Sous peine d'irrecevabilité, le recours est envoyé par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception ou remis contre récépissé dans un délai de vingt jours à dater du ... 22/03/2019 .....

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens relative à l'environnement.

A NEUFCHATEAU, le

Le Directeur Général,

Le Directeur Général ff

J-Y DUTHOIT  
F. GOOSSE

L'Echevin de l'Urbanisme,

Fr. HUBERTY

Le Bourgmestre,

Pour le Bourgmestre,

L'Echevin délégué (art.L1132-4 CDLD)

D. FOURNY

D. MICHIELS